



COMUNIQUE DE LA RÉUNION DES COPRÉSIDENTS DU SOMMET CONJOINT EAC-SADC PLUS LE GROUPE DES FACILITATEURS DU PROCESSUS DE PAIX EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

01 AOÛT 2025

1. La réunion des coprésidents du Sommet conjoint EAC-SADC plus le Groupe des Facilitateurs s'est tenue à Nairobi, République du Kenya, le 1^{er} août 2025 de manière chaleureuse et cordiale et a permis d'examiner avec le Groupe des Facilitateurs la situation sécuritaire qui prévaut dans l'est de la République Démocratique du Congo (RDC).
2. La réunion a été coprésidé par le Président de l'EAC et Président de la République du Kenya, Son Excellence le Dr William Samoei Ruto, CGH et par le Président de la SADC et Président de la République du Zimbabwe, Son Excellence le Dr Emmerson Dambudzo Mnangagwa.
3. Ont participé à la réunion les membres suivants du Groupe des facilitateurs :
 - (i) S.E. Olusegun Obasanjo, ancien Président de la République fédérale du Nigeria;
 - (ii) S.E. Uhuru Kenyatta, ancien Président de la République du Kenya;
 - (iii) S.E. Catherine Samba-Panza, ancienne Présidente par intérim de la République centrafricaine;
 - (iv) S.E. Sahle-Work Zewde, ancien Président de la République fédérale démocratique d'Éthiopie; et
 - (v) S.E. Dr Mokgweetsi Eric Keabetswe Masisi, ancien Président de la République du Botswana.

4. Ont également pris part à la réunion :
 - (i) S.E. Mahmoud Ali Youssouf, Président de la Commission de l'Union africaine;
 - (ii) S.E Dr. Musalia Mudavadi, EGH, premier Secrétaire du gouvernement et Secrétaire aux Affaires étrangères et à la diaspora de la République du Kenya ;
 - (iii) S.E Professeur Amon Murwira, Ministre des Affaires étrangères et du commerce international de la République du Zimbabwe ;
 - (iv) S.E. Veronica M. Nduva, CBS, Secrétaire générale de la Communauté d'Afrique de l'Est;
 - (v) S.E. M. Elias Mpedi Magosi, Secrétaire exécutif, Communauté de développement de l'Afrique australe.
5. La réunion a rappelé les décisions prises au cours du premier Sommet conjoint EAC-SADC, organisé le 08 février 2025 à Dar es Salaam (Tanzanie) et du deuxième Sommet conjoint qui a eu lieu par vidéoconférence le 24 mars 2025, sur la situation qui prévaut dans l'est de la République Démocratique du Congo ainsi que des résolutions adoptées au cours du 1261^e Sommet du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tenu le 14 février 2025 et de la Résolution 2773 (2025) du Conseil de sécurité des Nations unies. Toutes ces décisions et résolutions soulignent la nécessité de déployer des efforts concertés pour faire face à la détérioration de la situation sécuritaire dans l'est de la République Démocratique du Congo.
6. La réunion a félicité le Groupe des facilitateurs à l'occasion de leur nomination et les a remerciés d'avoir accepté de contribuer à la facilitation du processus visant à permettre de relever les différents problèmes qui se posent en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo.
7. La réunion a adopté les documents justificatifs suivants décrivant le mandat des facilitateurs :
 - (i) Cadre pour la fusion des processus de Nairobi et de Luanda ;
 - (ii) Mandat du Groupe composé de cinq facilitateurs nommés par le Sommet conjoint EAC-SADC ;

- (iii) Mis en place d'un processus de médiation inclusive en vue de traiter les problèmes qui prévaut dans l'est de la République démocratique du Congo ;
- (iv) Project de structure d'un Secrétariat indépendant chargé de soutenir le processus de facilitation; et
- (v) Cadre de mobilisation des ressources dans le but de soutenir l'initiative conjointe.

8. La réunion a adopté les résolutions suivantes :

- (i) Fusion immédiate des structures de la SADC et de l'Union africaine afin de créer un Groupe des facilitateurs comprenant le médiateur de l'Union africaine et le groupe des facilitateurs SADC -CEAC, qui présentera un rapport au Sommet conjoint EAC-SADC et à l'Union africaine ;
- (ii) Fusion immédiate des secrétariats techniques de la Commission de l'Union africaine (CUA), de l'EAC et de la SADC en un Secrétariat conjoint, dirigé par la CUA à Addis-Abeba, afin de rendre opérationnelle la structure conjointe ;
- (iii) Consolidation des termes de référence et des documents connexes à l'intention du médiateur de l'Union africaine et du Groupe des facilitateurs EAC-SADC, qui seront approuvés par le Sommet conjoint EAC-SADC ;
- (iv) Mobilisation immédiate de ressources, en particulier à des fins de soutien humanitaire, qui seront centralisées et coordonnées par la Commission de l'Union africaine ;
- (v) Inviter la Commission de l'Union africaine à encourager toutes les autres initiatives en cours et les parties prenantes à s'aligner sur le processus mené par les africains ;
- (vi) Convoquer un Sommet extraordinaire conjoint EAC-SADC par vidéoconférence dans les sept (7) jours, à compter de la présente réunion afin de communiquer les résultats de la présente réunion ;
- (vii) La Commission de l'Union africaine est chargée de communiquer les conclusions à tous les États membres de l'Union africaine.

9. La réunion a exprimé sa gratitude au Président de la République du Kenya, S.E. Dr William Samoei Ruto, CGH, pour avoir accueilli avec succès la réunion à Nairobi, République du Kenya, et a félicité les Secrétariats de l'EAC, de la SADC et de l'Union africaine pour le travail préparatoire entrepris dans la perspective de la présente réunion.

Fait à Nairobi, le 1^{er} août 2025, en langues anglaise, française et portugaise, tous les textes faisant également foi.